

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi 27 août 2012 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire  
M<sup>mes</sup> Juliette Côté, conseillère  
Suzanne Ouellet, conseillère  
MM. Raymond Malenfant, conseiller  
Gilbert Morneau, conseiller  
Francis Pelletier, conseiller

Est absente : Mme Chantal Pelletier, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

#### AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation à la présente séance extraordinaire.

#### RÉSOLUTION 2012-08-176

##### ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ABRASIFS

Considérant l'invitation lancée à quatre entrepreneurs pour la fourniture, le chargement et la pesée d'abrasifs pour l'entretien des routes durant la prochaine saison hivernale.

Considérant les soumissions déposées par trois fournisseurs, soit celle de Les Carrières Dubé et fils inc. au montant de 7,05 \$ la tonne, de Excavation Jean-Guy Roy inc. au montant de 6,36 \$ la tonne et celle de Les Entreprises forestières É. Tanguay inc. au montant de 4,86 \$ la tonne.

Considérant que l'analyse desdites soumissions permet de constater la non-conformité de la qualité du matériel proposé par Les Carrières Dubé et fils inc. alors que les deux autres soumissionnaires proposent un matériel granulaire de qualité AB-10 tel qu'exigé par le ministère des Transports.

Considérant que le calcul du prix de revient des deux propositions conformes permet de confirmer que celle de Les Entreprises forestières É. Tanguay inc. s'avère la plus avantageuse pour la municipalité.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'octroyer le contrat à les Entreprises forestières E. Tanguay inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### RÉSOLUTION 2012-08-177

##### PLANAGE DE L'ASPHALTE – RUE SAINT-PAUL

Considérant l'état de la chaussée de la rue Saint-Paul.

Considérant la décision du conseil municipal de refaire le pavage de cette rue.

Considérant la possibilité de récupérer l'asphalte actuellement en place pour l'utiliser afin d'améliorer le terrain avant de l'entrepôt d'abrasifs.

Considérant le prix exigé pour réaliser le planage de la chaussée à refaire, soit 4 672 \$ plus les taxes.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter l'offre de Construction B.M.L.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### LOCATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE

Comme les élus se sont entendus pour faire planer le pavage de la rue Saint-Paul, la location d'une pelle mécanique pour arracher l'asphalte n'est pas nécessaire. Quant aux travaux à faire dans le petit rang 3, ils seront faits avec une rétrocaveuse. En ce qui concerne les abrasifs, nous louerons les services d'un entrepreneur propriétaire d'une pelle.

#### SURPRESSEUR – ÉTANGS AÉRÉS

Les élus sont informés qu'un surpresseur (soufflante) aux étangs aérés doit être changé. Selon les informations obtenues jusqu'à maintenant, la facture pourrait s'élever à 6 500 \$ avant taxes. Le directeur des travaux publics a demandé des prix et commandera l'équipement au cours des prochains jours.

*Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

*Directrice générale, secrétaire-trésorière*

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans l'assemblée.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points ayant été abordés, la séance est close à 20 h.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Maire

---

Directrice générale, secrétaire-trésorière